

DEPARTEMENT DES LANDES
SIVU scolaire GABAS LAUDON

Nombre de conseillers

Elus : 12

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 4 juin 2020 à 20h00.

Sous la présidence de M. Jean-Louis LAPORTE,
vice-président.

Date de convocation du Conseil Syndical : le 29 mai 2020

Présents : ARSIQUAUD Beatrice, BARROUILHET Laurence, BEDIN Franck,
CAUBRAQUE Bertrand, DESBRINI Muriel, LABADIE Bernard, LAPORTE Jean-Louis,
LARRERE Céline, PRUET Marcel, RADENNE Audrey, TAUZIN Magali

Absent : CHAPUY Ligia.

Secrétaire de séance : PRUET Marcel

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 septembre 2019

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019.

OBJET : ELECTION DU BUREAU

ELECTION DU PRESIDENT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis LAPORTE, vice-président, qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

M. Marcel PRUET été désigné en qualité de secrétaire par le conseil syndical.

M. Jean-Louis LAPORTE **indique** que suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, il convient de procéder à l'élection du Président du Conseil Syndical du SIVU SCOLAIRE GABAS / LAUDON - Regroupement Scolaire des Communes d'Audignon, Banos, Dumes et Eyres-Moncube.

Le plus âgé des membres présents du conseil syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.
Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Bernard LABADIE

-M. Franck BEDIN

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Candidat	M. Jean-Louis LAPORTE
Nbre Conseillers Présents	11
Nbre Bulletins Dans L'urne	11
Nbre Bulletins Blancs	1
Nombre De Suffrages Obtenus	10
Suffrages Exprimés	10
Majorité Absolue	6

M. Jean-Louis LAPORTE a été élu Président au 1er tour de scrutin.

ELECTION DES VICES-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Jean-Louis LAPORTE élu président, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vices présidents.

Considérant que le conseil syndical peut librement déterminer le nombre de vices présidents appelés à siéger ;

Considérant qu'en 2014, 3 vices présidents avaient été élus ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Président ;

Le conseil syndical après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents

DECIDE,

- d'approuver la création de 3 postes de vice-présidents au Président.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

1^{er} VICE PRESIDENT

Candidat	Mme Muriel DESBRINI
Nbre Conseillers Présents	11
Nbre Bulletins Dans L'urne	11
Nbre Bulletins Blancs	1
Nombre De Suffrages Obtenus	10
Suffrages Exprimés	10
Majorité Absolue	6

Mme Muriel DESBRINI a été élu 1^{er} VICE PRESIDENT au 1er tour de scrutin.

2^{ème} VICE PRESIDENT

Candidat	Mme Audrey RADENNE
Nbre Conseillers Présents	11
Nbre Bulletins Dans L'urne	11
Nbre Bulletins Blancs	1
Nombre De Suffrages Obtenus	10
Suffrages Exprimés	10
Majorité Absolue	6

Mme Audrey RADENNE a été élu 2^{ème} VICE PRESIDENT au 1er tour de scrutin.

3^{ème} VICE PRESIDENT

Candidat	M Bernard LABADIE
Nbre Conseillers Présents	11
Nbre Bulletins Dans L'urne	11
Nbre Bulletins Blancs	1
Nombre De Suffrages Obtenus	10
Suffrages Exprimés	10
Majorité Absolue	6

M Bernard LABADIE a été élu 3^{ème} VICE PRESIDENT au 1er tour de scrutin.

DIVERS :

- Monsieur le président a présenté au conseil syndical le dispositif actuel d'accueil.
- Le prochain conseil syndical est fixé au 25 juin 2020 à 20h00 à la mairie d'Audignon.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.


S.I.V.U. GABAS-LAUDON
Regroupement Scolaire
Audignon - Banos - Dumes - Eyres Moncube
Mairie - 28 place Compostelle
40500 AUDIGNON
Tél./Fax : 05 58 76 29 40